

À quoi penser en cas de déménagement et quand ?

3 mois avant le déménagement

- Résilier le bail existant.
- Demander un ou deux jours de congé auprès de votre employeur.
- Demander un nouveau numéro de téléphone ou un transfert de votre numéro de téléphone.
- Informer la direction de l'école de vos enfants.
- Recueillir des informations sur les écoles proches de votre nouveau domicile.

1 mois avant le déménagement

- Prévenir votre fournisseur d'accès à internet.
- Vous assurer que vous disposez de caisses de déménagement.

2 semaines avant le déménagement

- Vous renseigner sur la résiliation de l'eau, du gaz et de l'électricité à votre ancienne adresse et sur les modalités de raccordement à votre nouvelle adresse.
- Informer la mutuelle.
 - Informer les médecins.
 - Informer les services communaux.
- Veiller à ce qu'après le déménagement, plus rien ne soit livré à l'ancienne adresse.

1 semaine avant le déménagement

- Prendre rendez-vous pour la remise des clés de votre ancien logement et de votre nouveau logement.
- Faire faire des doubles des clés de votre nouveau logement.
- Informer vos fournisseurs actuels de la nouvelle adresse de livraison.
- Placer temporairement argent et bijoux en sécurité dans un coffre à la banque.
- Prévoir une baby-sitter pour s'occuper des enfants et des animaux de compagnie le jour du déménagement.
- Ramener les livres empruntés à la bibliothèque.
- Demander de faire parvenir votre courrier à votre nouvelle adresse.

Date du déménagement

- Prévoir suffisamment de liquide.
- Relever les compteurs de gaz, eau et électricité.
- Vider les canalisations d'eau en cas de gel.
- Veiller à ne rien oublier à votre ancienne adresse.
- Remettre les clés de votre ancien logement.

Après le déménagement

- Contrôler s'il y a des dégâts liés au déménagement.
- Rendre les caisses de déménagement vides.
- Se présenter à la maison communale ou l'hôtel de ville de votre nouvelle localité.
- Faire changer l'adresse sur vos documents d'identité.
- Faire changer l'adresse sur votre permis de conduire.
- Réceptionner le courrier que vous avez fait suivre.
- Prendre contact avec votre nouvelle agence bancaire et faire les adaptations nécessaires.

Signaler le changement d'adresse

- à la famille, aux amis...
- à la banque
- à la (aux) compagnie(s) d'assurances
- au courtier en assurances
- aux journaux auxquels vous êtes abonné
- aux magazines auxquels vous êtes abonné
- aux expéditeurs de catalogues
- aux clubs de livres
- aux entreprises de vente par correspondance